

La Semaine de la Persévérance Scolaire vise à sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la prévention du décrochage. Cet événement permet de mobiliser la communauté pédagogique et éducative autour des jeunes et de leur réussite, d'encourager les efforts des élèves et de valoriser l'engagement quotidien de tous les acteurs.

Quelques actions de la région académique :

- | | |
|--|---|
| ★ " Qui nous sommes ! "
Micro-Lycée Victor Louis (<i>Talence-33</i>) | ★ " Découverte professionnelle "
Lycée L.G. Roussillat (<i>Saint-Vaury-23</i>) |
| ★ " Dispositif Parcours Avenir 3^e "
Collège Elhuyar (<i>Hasparren-64</i>) | ★ " Fresques européennes "
Lycée des métiers de l'automobile et de la logistique Gaston Barré (<i>Niort-79</i>) |

ZOOM du jour

Un exemple de parcours : le parcours aménagé en formation initiale (PAFI)

L'intérêt majeur du PAFI est d'encadrer et de formaliser la possibilité donnée à un élève repéré comme en risque ou en voie de décrochage, de pouvoir sortir temporairement d'un établissement et plus largement du milieu scolaire afin de « respirer » et de prendre du recul, tout en intégrant des activités encadrées, de nature associative, culturelle, professionnelle, sportive..., proposées par l'établissement ou bien par le jeune lui-même.

Cette parenthèse dans le parcours de l'élève a pour objectif principal d'éviter l'interruption sèche et définitive de la scolarité et la sortie sans solution. Par conséquent pendant toute la durée de celle-ci, l'élève conserve le statut scolaire et les droits qui y sont associés. Le jeune doit en effet pouvoir revenir au lycée sans conséquence négative sur ses études à l'issue du parcours aménagé.

Objectifs :

- Offrir un accompagnement individualisé aux élèves en difficulté et / ou en risque de décrochage
- Eviter une sortie prématurée sans diplôme
- Donner un sens à la formation

Public :

Jeunes scolarisés en collège, lycée ou lycée professionnel, âgés de 15 ans à 18 ans, repérés en risque de décrochage dans les GPDS pendant l'année scolaire.

Modalités :

La construction de ce type de parcours fait l'objet d'une analyse préalable dans le cadre du GPDS. Le PAFI a vocation à se déployer sous l'autorité du chef d'établissement.

Le parcours aménagé en formation initiale (PAFI) est un contrat entre le jeune, sa famille et le chef d'établissement qui :

- fixe des objectifs et des échéances sur lesquels les parties s'engagent,
- associe l'entreprise ou l'organisme d'accueil lorsqu'un stage est mis en place (une convention de stage doit être signée et une visite sur le lieu de stage doit être prévue).

Un référent désigné par le chef d'établissement est chargé du suivi du parcours, il effectue la liaison entre les intervenants internes et/ou externes à l'Éducation nationale.

Ce parcours doit prévoir un temps d'évaluation du chemin parcouru par le jeune. Cette étape est essentielle pour l'équipe pédagogique et pour le jeune lui-même. Ce dernier doit pouvoir partir d'un diagnostic précis de sa situation présente, prenant en compte la singularité de son parcours antérieur, afin d'être capable de mesurer régulièrement les résultats obtenus.

La durée du PAFI est variable de quelques jours à quelques semaines voir à quelques mois.

Ressources en ligne

